



## SIVOM DE CHAMECHAUDE

Mairie

38700 SARCENAS



### Délibération du Conseil Syndical

**Mercredi 12 aout 2020 à 18h30 dans la salle Hermine à SARCENAS**

Le 12 aout 2020 les délégués auprès du SIVOM de Chamechaude se sont réunis à la mairie de SARCENAS sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BECLE-BERLAND, Président

Étaient présents les délégués suivants :

- Commune de SAINT PIERRE de CHARTREUSE : Guy BECLE-BERLAND, M. Olivier JEANTET, Benoît KOCH
- Commune du SAPPEY en CHARTREUSE : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole (GAM) suite au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Commune de SARCENAS : représentation substituée par Grenoble Alpes Métropole suite au transfert de compétences au 1<sup>er</sup> juillet 2020
- Grenoble-Alpes Métropole : M. le Président de Grenoble Alpes Métropole M. Christophe FERRARI

Excusés : M. Christophe FERRARI

Règle de Quorum : En l'absence de représentants du SIVOM désignés par GAM, et de Vice-Président, il est fait application de l'article L5211-8 du CGCT, le conseil syndical est ainsi réputé complet à 4 membres, le quorum est donc fixé à 3.

Secrétaire de séance : M. Benoît KOCH

Monsieur le Président certifie que la convocation du Conseil Syndical avait été faite le 7 aout deux mil vingt et l'affichage du compte rendu de cette délibération à la porte de la Mairie le 14 aout deux mil vingt.

#### **03 – Approbation de tarifs et des conditions pour l'accès des piétons au pas de tir.**

M. le Président rappelle que les tarifs d'accès au stade de biathlon ont été voté le précédemment.

M. le Président propose les tarifs suivants pour les personnes souhaitant accéder au stade de biathlon hors ski nordique ou ski-roue.

Les accès seront possible à partir de 17h00 avec accord préalable du coordonateur afin d'éviter la cohabitation avec les skieurs.

Accès au pas de tir par des personnes à pied : 5 € par personne et par séance

Au-delà de 10 personnes (tarif de groupe) : 3 € par personne et par séance

Ces groupes doivent être encadrés par un moniteur diplômé qui assure l'encadrement et la sécurité du groupe.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve ces tarifs.

Présents : 3

Votants : 3

Pour : 3

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Certifié conforme au registre des délibérations. Au registre sont les signatures. Délibération certifiée exécutoire par son dépôt en Préfecture.

Le Président, Guy BECLE BERLAND